

Registre des communications de renseignements personnels (article 67.3)

1. Communication d'un renseignement personnel (article 67.3, 3e alinéa)

BAnQ, en tant qu'organisme public, doit consigner dans un registre les communications de renseignements personnels visées aux articles 66, 67, 67.1, 67.2, 67.2.1, 68 et 68.1 de la *Loi sur l'accès*.

Elle doit également inscrire les ententes de collecte de renseignements personnels visées au troisième alinéa de l'article 64 de la *Loi sur l'accès* et les utilisations de renseignements personnels à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été recueillis, visées aux paragraphes 1 à 3 du deuxième alinéa de l'article 65.1 de la *Loi sur l'accès*.

Lorsque des communications de renseignements personnels sont effectuées sans le consentement de la personne, notamment en vue de l'exécution d'ententes, de contrats de service, d'étude, de recherche, de production de statistiques ou de mandats, seuls les renseignements nécessaires sont communiqués.

Un renseignement personnel est un renseignement qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier. Il peut être consigné sur divers types de supports. La nature et le type de renseignements personnels sont classés en neuf catégories afin d'en faciliter la lecture et la recherche, ainsi que l'inscription des fiches au registre. Les exemples suivants de chaque catégorie ne sont pas exhaustifs.

- **Abonnement** : numéro de client, numéro d'abonné, etc.
- **Autorité** : informations en lien avec l'auteur ou le créateur associé à une œuvre, notamment les nom et prénom (ainsi que leurs variations), date de naissance et de décès, sexe, orientation sexuelle, domaine d'activité, profession ou occupation, identifiant (ORCID, ISNI, etc.), langue des œuvres, nationalité, lieux associés (naissance, résidence, décès, emploi, etc.), courriel, biographie.
- **Emploi** : renseignements inscrits dans le dossier d'un membre du personnel, date d'entrée en service, date prévue de la retraite, dossier disciplinaire, etc.
- **Événement** : rapports d'incident ou d'événement, commentaires, interventions de services policiers ou ambulanciers, etc. (Peut inclure des photos ou vidéos.)
- **Finances** : renseignements relatifs au salaire d'un membre du personnel, rapports de dépenses d'un membre du personnel, renseignements de nature fiscale, sommes dues par un client, etc.
- **Formation ou éducation** : renseignements relatifs à la formation, curriculum vitae, cartes de qualification et certifications, etc.
- **Identité** : nom, prénom, adresse, date de naissance, âge, sexe, numéro de téléphone, courriel, numéro de permis de conduire, numéro d'assurance sociale, etc.
- **Santé** : rapport d'expertise médicale d'un membre du personnel, résultats d'examen, information de nature médicale, etc.
- **Situation sociale ou familiale** : état civil, statut de retraité, renseignements reliés à la parentalité, etc.

1. Communication d'un renseignement personnel (article 67.3, 3e alinéa)					
Demandeur - Fonction (personne ou organisme receveur)	Nature ou type de renseignements communiqués	Usage projeté des renseignements personnels communiqués	Motifs justifiant la communication de ces renseignements	Article de loi	Article 70.1 (communication à l'extérieur du Québec)
Le Groupe A&A	Identité	Classification et numérisation de documents portant sur des travailleurs autonomes avec l'application Laserfiche	Exécution du contrat	67.2	
MédiSolution Itée	- Identité - Finances	Traitement de la paie	Exécution du contrat	67.2	
MédiSolution Itée	Identité	Soutien et évolution du progiciel de gestion intégrée des ressources financières et matérielles (PGI) dans le cadre de documents portant sur des travailleurs autonomes	Exécution du contrat	67.2	
Gestisoft Inc	Identité	Soutien et évolution du progiciel de gestion de la relation client (GRC)	Exécution du contrat	67.2	
CEGID inc.	- Identité - Formation ou éducation	Traitement en service bureau (infonuagique) portant sur l'affichage des postes	Exécution du contrat	67.2	

1. Communication d'un renseignement personnel (article 67.3, 3e alinéa)					
Demandeur - Fonction (personne ou organisme receveur)	Nature ou type de renseignements communiqués	Usage projeté des renseignements personnels communiqués	Motifs justifiant la communication de ces renseignements	Article de loi	Article 70.1 (communication à l'extérieur du Québec)
		disponibles et de la dotation du personnel			
SPGQ STTU	- Identité - Emploi - Finances	Application des conditions de travail, incluant les cotisations syndicales	Application des conventions collectives	67.1	
123FormBuilder (123Form)	- Identité - Santé (besoins particuliers)	Service de gestion d'un système de billetterie informatisé	Exécution du contrat	67.2	
Weezevent Canada (Weezevent)	Identité	Services de gestion d'un système de billetterie en ligne	Exécution du contrat	67.2	
Cyber Génération inc.	Identité	Services d'envoi par courriel Cyberimpact : - Infolettre (pour les abonnés de cette publication); - Informations transmises à certains interlocuteurs (contacts institutionnels,	Exécution du contrat	67.2	

1. Communication d'un renseignement personnel (article 67.3, 3e alinéa)					
Demandeur - Fonction (personne ou organisme receveur)	Nature ou type de renseignements communiqués	Usage projeté des renseignements personnels communiqués	Motifs justifiant la communication de ces renseignements	Article de loi	Article 70.1 (communication à l'extérieur du Québec)
		milieux documentaires, médias écrits et électroniques)			
Loranger Marcoux	• Identité • Santé • Emploi	Services juridiques	Exécution du contrat	67.2	
Mondo In	• Abonnement • Identité	Services pour le soutien et l'évolution du système de gestion de Bibliothèque (SGB)	Exécution du contrat	67.2	
Commission du droit d'auteur	• Identité (individus contactés pour retrouver des titulaires de droits)	Les renseignements sont fournis à la Commission du droit d'auteur dans le cadre d'une demande de licence pour titulaire de droits introuvables en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.	Application d'une loi	67	Communication à un organisme fédéral
Protecteur du citoyen	• Identité • Abonnement • Événement	Analyse de dossier par le Protecteur du citoyen	Exécution du contrat	67.2	

1. Communication d'un renseignement personnel (article 67.3, 3e alinéa)					
Demandeur - Fonction (personne ou organisme receveur)	Nature ou type de renseignements communiqués	Usage projeté des renseignements personnels communiqués	Motifs justifiant la communication de ces renseignements	Article de loi	Article 70.1 (communication à l'extérieur du Québec)
Service de la Sécurité publique	- Identité - Événement	- Analyse de dossier - Plainte au Service de police - Demande de retrait prolongé - Fiche d'identification	Application d'une loi	67	
Service de gardiennage GardaWorld	- Identité - Abonnement - Événement	- Analyse de dossier - Plainte au Service de police - Demande de retrait prolongé - Fiche d'identification	Exécution d'un contrat	67.2	
Programme francophone des autorités de noms (PFAN) sur la plateforme d'OCLC	- Autorité - Biographie	Notices d'autorité partagées avec Bibliothèque et Archives Canada (BAC) et les universités francophones québécoises	Exécution d'un contrat	67.2	
VIAF (Fichier d'autorité international virtuel / Virtual International Authority File)	Autorité	Association des données sur les personnes qui ont collaboré à des œuvres	Exécution du contrat	67.2	

1. Communication d'un renseignement personnel (article 67.3, 3e alinéa)					
Demandeur - Fonction (personne ou organisme receveur)	Nature ou type de renseignements communiqués	Usage projeté des renseignements personnels communiqués	Motifs justifiant la communication de ces renseignements	Article de loi	Article 70.1 (communication à l'extérieur du Québec)
		québécoises aux données des bibliothèques qui versent leurs données dans VIAF. Voir https://viaf.org/			
Service québécois du traitement documentaire (SQTD)	Autorité	Téléversement des données afin que les bibliothèques accédant au SQTD puissent les récupérer pour leur propre SIGB. Voir : PFAN	Exécution du contrat	67.2	
Klimat	- Identité - Emploi	Calcul des indicateurs liés à la qualité de vie au travail	Exécution du contrat	67.2	
Humance inc.	- Identité - Emploi	Réalisation d'évaluation en ressources humaines	Exécution du contrat	67.2	
Normandin Beaudry	- Identité - Emploi	Application des règles d'équité salariale	Application des conventions collectives	67.1	
Les Avocats DNA inc.	Identité	Services juridiques	Exécution du contrat	67.2	

1. Communication d'un renseignement personnel (article 67.3, 3e alinéa)					
Demandeur - Fonction (personne ou organisme receveur)	Nature ou type de renseignements communiqués	Usage projeté des renseignements personnels communiqués	Motifs justifiant la communication de ces renseignements	Article de loi	Article 70.1 (communication à l'extérieur du Québec)
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) (Entraide)	- Identité - Emploi	Envoi d'information permettant aux membres du personnel de faire des dons	- Application d'une loi - Exécution d'un programme	67	
Retraite Québec (CARRA)	- Identité - Emploi	Participation des membres du personnel aux régimes de retraite.	Application d'une loi	67	
Agence du Revenu du Canada	- Identité - Finances	Renseignements fiscaux pour les particuliers, les entreprises, les organismes de bienfaisances et les fiducies. (T4 - impôts)	Application d'une loi	67	Communication à un organisme fédéral
Revenu Québec	- Identité - Finances	Renseignements fiscaux pour les particuliers, les entreprises, les organismes de bienfaisances et les fiducies. (Relevé 1 - impôts)	Application d'une loi	67	
Banque Nationale	- Identité - Finances	Traitement de la paie	Exécution d'un contrat	67.2	

1. Communication d'un renseignement personnel (article 67.3, 3e alinéa)					
Demandeur - Fonction (personne ou organisme receveur)	Nature ou type de renseignements communiqués	Usage projeté des renseignements personnels communiqués	Motifs justifiant la communication de ces renseignements	Article de loi	Article 70.1 (communication à l'extérieur du Québec)
Gouvernement du Canada	• Identité • Finances	Assurance-emploi, relevés d'emploi	• Application d'une loi	67	Communication à un organisme fédéral
Gouvernement du Québec	• Identité • Situation sociale ou familiale • Emploi	Régime québécois d'assurance parentale	• Application d'une loi	67	
Beneva	• Identité • Finances • Emploi	Assurance collective	• Exécution d'un contrat	67.2	
Agence internationale ISNI	• Autorité	Attribution d'un identifiant ISNI. L'International Standard Name Identifier – norme ISO 27729 (ISNI) est un identifiant unique et pérenne. Il est attribué au niveau international à toute personne, tout organisme ou personnage de fiction impliqué dans les chaînes de création, de production, de	• Exécution d'un contrat	67.2	Communication à l'agence ISNI

1. Communication d'un renseignement personnel (article 67.3, 3e alinéa)					
Demandeur - Fonction (personne ou organisme receveur)	Nature ou type de renseignements communiqués	Usage projeté des renseignements personnels communiqués	Motifs justifiant la communication de ces renseignements	Article de loi	Article 70.1 (communication à l'extérieur du Québec)
		gestion ou de distribution de contenus intellectuels et artistiques ayant été publiés, diffusés ou mis à la disposition du public.			